

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 1

Rubrik: Avis important : annuaire franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNUAIRE FRANCO-SUISSE

Notre circulaire du 25 novembre 1950 relative à la publication de l'annuaire franco-suisse a remporté un plein succès.

Plus de deux mille exemplaires sont d'ores et déjà souscrits. Nous en avons fixé le tirage à trois mille exemplaires. Que ceux qui désirent encore nous en passer commande se hâtent donc avant que cette édition ne soit épuisée.

M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique, et M. Robert Buron, secrétaire d'état aux affaires économiques, ont bien voulu accepter de préfacer cet annuaire.

Presque tous nos membres ont répondu à notre circulaire. Certains d'entre eux nous ont demandé des précisions ou des modifications. Dans l'impossibilité matérielle de répondre à chacun individuellement, nous consignons ci-dessous les **réponses aux principales questions posées** :

1. **Seuls les membres** de la Chambre de commerce suisse en France peuvent être inscrits dans l'annuaire. Les sociétés inscrites au nom de leur président ou de leur directeur seront donc classées sous ce nom et ne pourront faire figurer leur raison sociale que dans les trois lignes dont il est question sous chiffre 2, avec l'indication de leur profession.

2. Pour des motifs d'équilibre visuel et d'équité, nous ne pouvons consacrer plus de **trois lignes** de 40 lettres à chaque inscription. Les mentions qui excédaient ce nombre ont donc été abrégées par nos soins.

3. Il nous est impossible d'ajouter après coup des **rubriques nouvelles** à notre classement professionnel, car les adhérents qui n'en auraient pas eu connaissance nous reprocheraient de n'en avoir pas été informés.

4. Les souscriptions et les inscriptions supplémentaires doivent, pour être valables, nous être **acquittées d'avance**.

5. Tous nos membres auront la possibilité de compléter leurs inscriptions par des **annonces** payantes. Ils recevront à cet effet, soit la visite d'un délégué, soit un tarif et un bon de commande, à partir du 22 janvier. Les noms des annonceurs seront précédés, dans la liste professionnelle, d'un astérisque renvoyant le lecteur à un index.

AVEZ-VOUS L'INTENTION D'EXPOSER...

aux foires et expositions internationales qui se tiendront en France en 1951? Si oui, veuillez nous le signaler, car nous avons décidé, afin de vous aider à tirer le maximum de profit de votre participation, de publier gratuitement, avant ces manifestations, dans certains numéros de notre Revue qui leur seront en grande partie consacrés, la liste des exposants membres de notre Compagnie.